

Image not found or type unknown



taxe sur la plus value

Par **marikmur**, le **14/02/2025** à **23:00**

Nous vivons depuis 3 ans en location en province et avons un appartement dans lequel nous ne vivons pas donc considéré comme résidence secondaire.

En cas de vente de cette résidence secondaire, est on obligé de revenir y vivre pour ne pas avoir à payer la taxe sur la plus value lors de la vente. Si oui quelle est la durée min durant laquelle nous devons y vivre?

Je vous remercie

Marie Arthus